RAPPORT ANNUEL

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DE L'ONTARIO 1984-85

Ontario

86-06134/

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DU MINISTRE 2
LETTRE DU SOUS-MINISTRE 3
REVUE DE L'EXERCICE 4
ORGANIGRAMME 5
FAITS SAILLANTS 8
LE SYSTÈME DE GESTION DU MINISTÈRE 15
RAPPORTS DES DIVISIONS:
Division de l'Industrie 18
Division du Commerce 20
Division Innovation et Technologie 22
Division de l'Administration 24
ÉTAT DES DÉPENSES 26
BUREAUX RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX 27

À SON HONNEUR
le Lieutenant-gouverneur
de la province de l'Ontario

VOTRE HONNEUR,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (auparavant le ministère de l'Industrie et du Commerce) pour l'exercice 1984-1985.

Ce rapport présente une description des programmes et politiques du ministère, des renseignements sur chacune de ses divisions et un état de ses dépenses.

Je vous prie d'agréer, votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre,

Hugh P. O'Neil
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
de l'Ontario

L'honorable Hugh P. O'Neil
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel du ministère pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985.

Ce rapport aborde les diverses questions dont le ministère, qui a modifié son nom, continue de s'occuper, et explique les divers programmes et politiques conçus au cours de l'exercice écoulé pour répondre à ces questions et aux besoins des entreprises ontariennes.

Il permet également d'évaluer notre efficacité. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes fixé des objectifs élevés; dans la plupart des cas, nous les avons attients et parfois dépassés, même s'il reste encore des progrès à accomplir.

La revue des activités de l'exercice nous permet d'aborder une nouvelle année avec une plus grande détermination et une meilleure compréhension de notre rôle: fournir aux entreprises ontariennes toute l'aide nécessaire. En raison de la concurrence internationale accrue, ces entreprises comptent de plus en plus sur nous pour lancer de nouveaux produits et aborder d'autres marchés.

Vous pourrez lire dans les pages qui suivent comment nous avons cherché à nous acquitter de ce rôle au cours de l'exercice 1984-1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

George MacDonell

George S. MacDonell

REVUE DE L'ANNÉE

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale est marquée par une évolution rapide, d'importants changements, une concurrence de plus en plus vive et des découvertes remarquables.

Les entreprises s'orientent de plus en plus vers les marchés internationaux. De nouvelles technologies surgissent sur les lieux de travail, obligeant les travailleurs à accroître leur compétence. Les exportations ne cessent d'augmenter et les petites entreprises jouent un rôle toujours plus important dans la création d'emplois.

L'Ontario joue un rôle majeur dans l'économie des années 80. Elle renforce et élargit chaque année ses liens avec l'étranger. Le niveau de vie élevé de ses citoyens dépend de plus en plus des résultats industriels que l'Ontario doit aujourd'hui réaliser sur les marchés internationaux.

Le défi à relever, toujours plus difficile chaque année, est de faire mieux que nos concurrents sur ces marchés.

RÔLE DU MINISTÈRE

Le bureau des films et vidéos de la Division de l'Industrie fait connaître l'Ontario pour ses lieux de tournage.

Pour jouer pleinement son rôle, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie cherche à favoriser l'adoption rapide de nouvelles technologies, à aider les entreprises en matière d'innovation et de commercialisation de nouveaux produits et procédés, à promouvoir l'investissement en Ontario de capitaux canadiens et étrangers, à intéresser davantage les entreprises aux exportations, à favoriser les échanges commerciaux par ses bureaux internationaux, ses expositions et missions commerciales et ses fonds d'aide aux exportations, à contribuer à la création de petites entreprises, et à encourager l'élargissement du marché ontarien en faisant mieux connaître les sources locales d'approvisionnement.

En 1984, le ministère a apporté de légères modifications à sa structure. Les Directions de la Commercialisation régionale et de la Commercialisation internationale, qui relèvent des divisions Industrie et Commerce, ont été remaniées en vue de mieux regrouper les efforts de commercialisation des produits ontariens et d'encourager les investissements sur les marchés régionaux et internationaux.

La Direction des centres de technologie a aussi été réorganisée et est devenue la Division Innovation et Technologie. Enfin, en juin 1985, pour mieux traduire l'importance toujours plus grande que revêt la technologie dans la transformation de notre secteur industriel afin de répondre aux nouvelles exigences des marchés internationaux, le ministère a lui-même adopté un nouveau nom; il s'appelle désormais le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Le Secrétariat à la planification et aux priorités a également été mis sur pied pour coordonner la planification stratégique, les choix politiques et les services conseils du ministère.

Étant axé sur les activités commerciales, les structures, la gestion et l'exploitation du ministère ressemblent à celles d'une entreprise. Le présent rapport explique le Système de gestion du ministère, adopté en 1984, qui définit clairement le mandat des divisions et des directions. Chaque division a un plan annuel qui définit les problèmes et les stratégies et détermine les objectifs de l'année. Un système d'évaluation permet d'analyser les résultats des activités de l'année.

Le présent rapport sur l'exercice 1984-1985 examine les politiques et les programmes du ministère ainsi que les questions auxquelles ils se rapportent. Il décrit la participation de l'Ontario à l'économie mondiale, sa façon de s'adapter à l'évolution au Canada et à l'étranger, et les succès remportés selon des objectifs établis.

Après une analyse des faits saillants de l'exercice et un coup d'oeil sur le Système de gestion du ministère, le rapport passe en revue le mandat et les objectifs de chacune des divisions, qui sont Industrie, Commerce, Innovation et Technologie, et Administration, et fait état de leurs réalisations au cours de l'exercice écoulé.

Les états financiers qui figurent à la fin du rapport présentent les dépenses effectives du ministère pour chacun de ses divers programmes.

Le rapport commence, tout d'abord, par présenter l'organigramme du ministère au 31 mars 1985.

À Londres en Angleterre, une vitrine de la Maison de l'Ontario encourage l'investissement en Ontario.

La Société IDEA, les Sociétés de développement de l'Ontario, la Fondation de recherches de l'Ontario et la Société internationale de l'Ontario présentent des rapports annuels distincts au Lieutenant-gouverneur en conseil, par le biais du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

ORGANIGRAMME

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DE L'ONTARIO MARS 1985

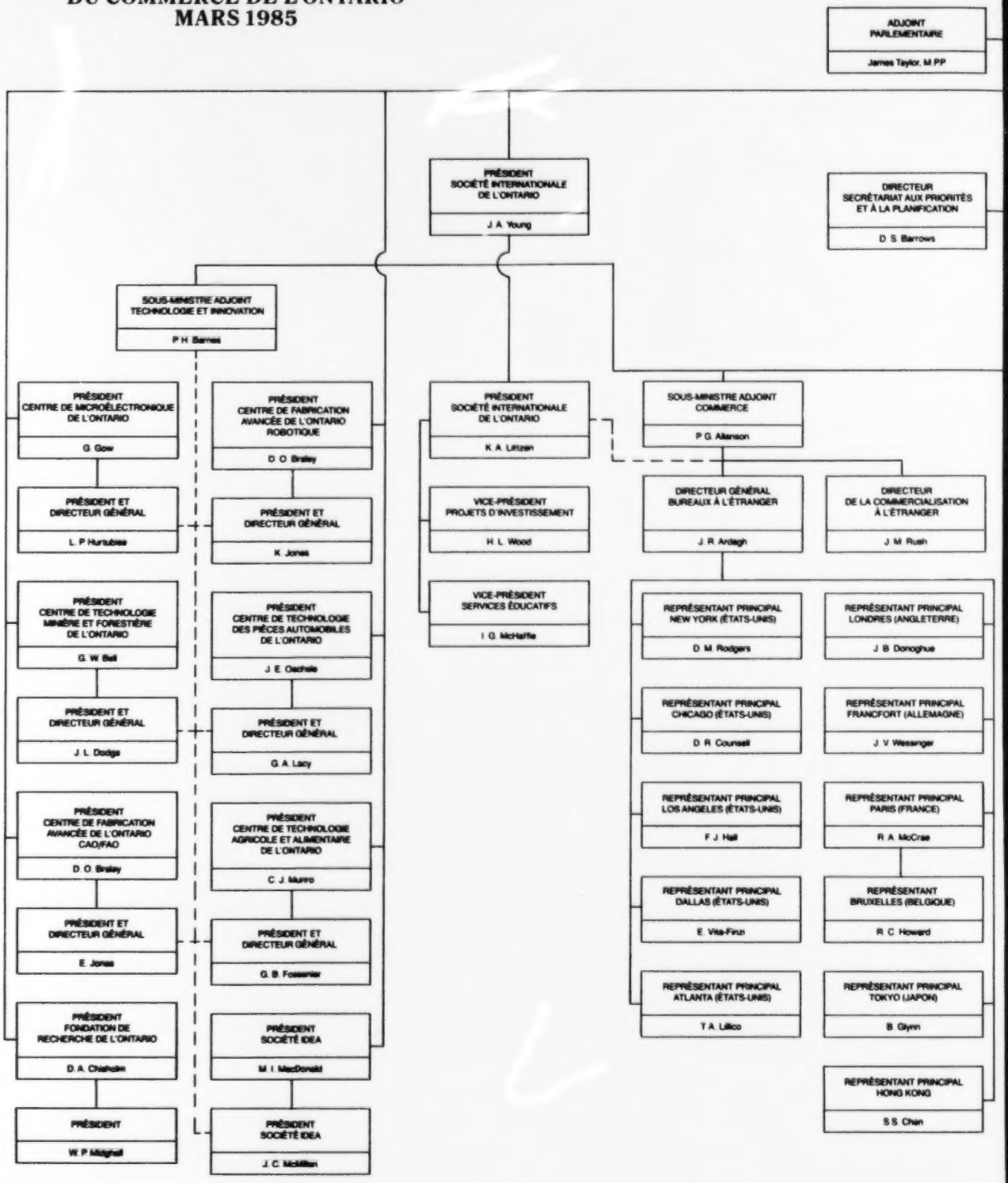

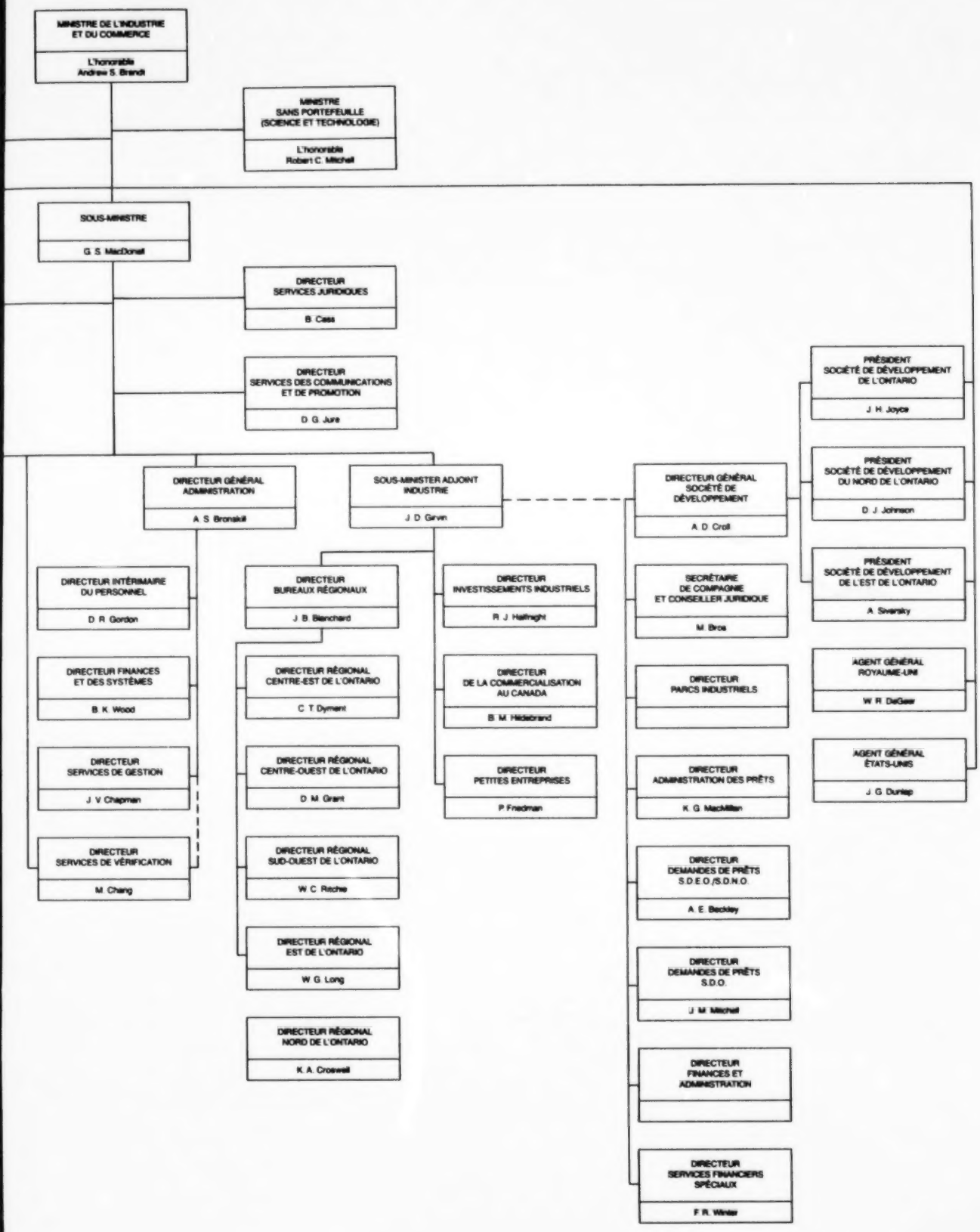
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
L'honorable Andrew S. Brandt
MINISTRE SANS PORTEFEUILLE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE)
L'honorable Robert C. Mitchell
SOUS-MINISTRE
G. S. MacDonell
DIRECTEUR SERVICES JURIDIQUES
B. Cass
DIRECTEUR SERVICES DES COMMUNICATIONS ET DE PROMOTION
D. G. Jure
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADMINISTRATION
A. S. Bronskill
SOUS-MINISTER ADJOINT INDUSTRIE
J. D. Girvin
DIRECTEUR GÉNÉRAL SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
A. D. Croll
PRÉSIDENT SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO
J. H. Joyce
PRÉSIDENT SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO
D. J. Johnson
PRÉSIDENT SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO
A. Sivansky
DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DU PERSONNEL
D. R. Gordon
DIRECTEUR FINANCES ET DES SYSTÈMES
B. K. Wood
DIRECTEUR SERVICES DE GESTION
J. V. Chapman
DIRECTEUR SERVICES DE VÉRIFICATION
M. Chang
DIRECTEUR BUREAUX RÉGIONAUX
J. B. Blanchard
DIRECTEUR RÉGIONAL CENTRE-EST DE L'ONTARIO
C. T. Dyment
DIRECTEUR RÉGIONAL CENTRE-OUEST DE L'ONTARIO
D. M. Grant
DIRECTEUR RÉGIONAL SUD-OUEST DE L'ONTARIO
W. C. Ritchie
DIRECTEUR RÉGIONAL EST DE L'ONTARIO
W. G. Long
DIRECTEUR RÉGIONAL NORD DE L'ONTARIO
K. A. Croswell
DIRECTEUR INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS
R. J. Halfnight
DIRECTEUR DE LA COMMERCIALISATION AU CANADA
B. M. Hildebrand
DIRECTEUR PETITES ENTREPRISES
P. Friedman
SECRÉTAIRE DE COMPAGNIE ET CONSEILLER JURIDIQUE
M. Bros
DIRECTEUR PARCS INDUSTRIELS
DIRECTEUR ADMINISTRATION DES PRÊTS
K. G. MacMillan
DIRECTEUR DEMANDES DE PRÊTS S.D.E.O./S.D.N.O.
A. E. Beckley
DIRECTEUR DEMANDES DE PRÊTS S.D.O.
J. M. Mitchell
DIRECTEUR FINANCES ET ADMINISTRATION
DIRECTEUR SERVICES FINANCIERS SPÉCIAUX
F. R. Winter
AGENT GÉNÉRAL ROYAUME-UNI
W. R. DeGear
AGENT GÉNÉRAL ÉTATS-UNIS
J. G. Dunlap

FAITS SAILLANTS

Les exportateurs ontariens doivent s'intéresser aux pays de la ceinture du Pacifique s'ils veulent trouver de nouveaux marchés à expansion rapide.

En raison de l'évolution rapide de l'économie internationale et des progrès des nouveaux pays industrialisés, surtout dans la ceinture du Pacifique, nous ne pouvons considérer pour acquis notre niveau de vie élevé et notre part des échanges internationaux.

Voici quelques-unes des difficultés que devront résoudre, au cours des prochaines années, l'industrie ontarienne et ses travailleurs: favoriser les investissements de capitaux canadiens et étrangers, s'adapter à la pénétration accrue des importations, obtenir davantage de mandats internationaux de fabrication pour les filiales ontariennes des multinationales, accroître le nombre de petites entreprises en raison de leur importance pour la création d'emplois, élargir notre part des marchés internationaux, inciter davantage d'entreprises à exporter, diversifier nos marchés étrangers, mieux répondre à la concurrence des nouveaux pays industrialisés, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et accélérer la recherche et l'innovation.

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice écoulé, les investissements manufacturiers ont augmenté et devraient s'accroître davantage en 1985, sans cependant retrouver le niveau qu'ils avaient avant la récession.

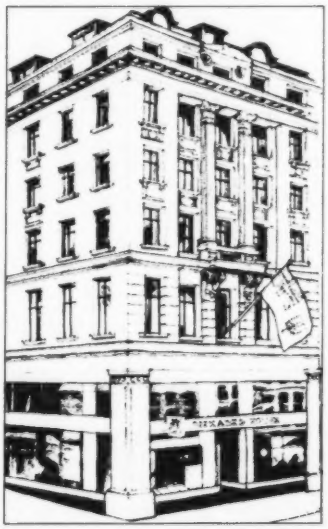

Afin de promouvoir les produits de l'Ontario et d'attirer les investissements étrangers, le ministère a des bureaux partout dans le monde. Sur notre photo, nous voyons la Maison de l'Ontario à Londres.

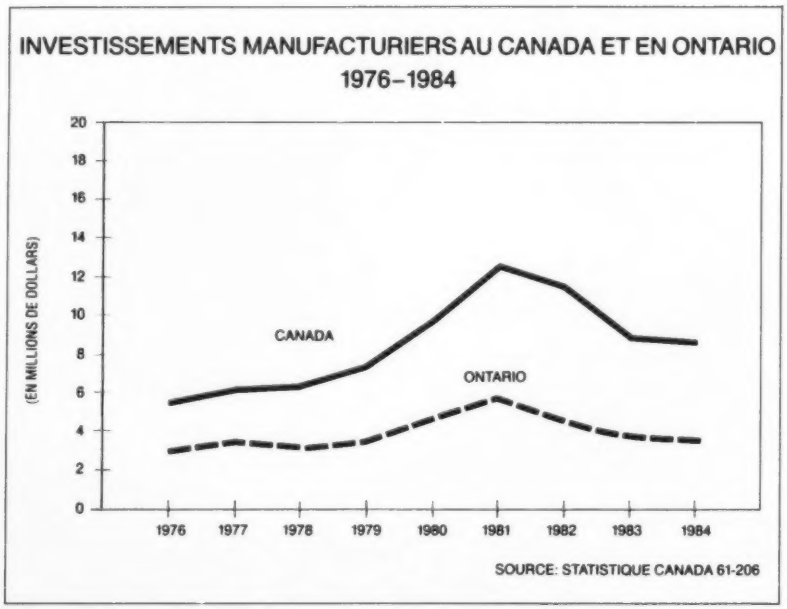

Nous devons attirer des investissements susceptibles de favoriser le développement technologique, la recherche de nouveaux produits et procédés et les exportations. La Direction des investissements industriels, de la Division de l'Industrie, en collaboration avec les bureaux régionaux et internationaux du ministère, est chargée de promouvoir l'investissement en Ontario de capitaux canadiens et étrangers.

PÉNÉTRATION DES IMPORTATIONS

Cleanwater Products est un fabricant ontarien de vêtements sanitaires et industriels qui remplacent les importations.

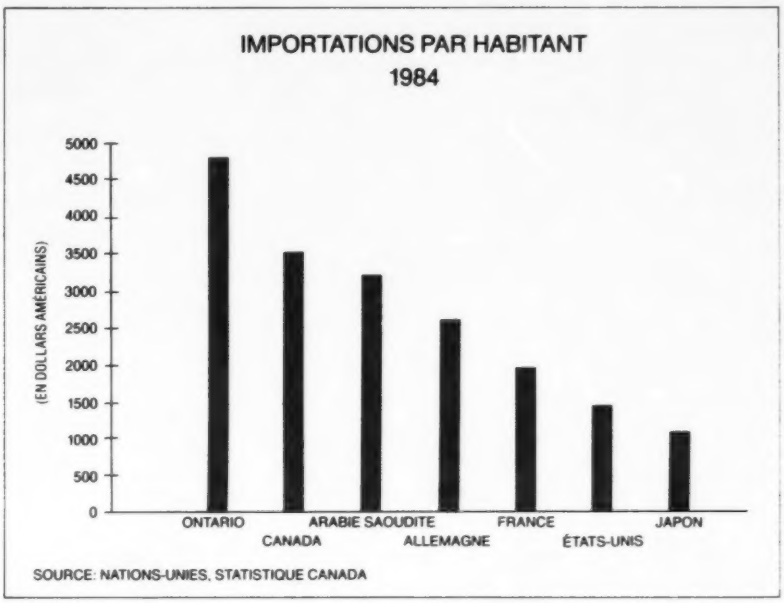

Les importations ontariennes par habitant sont plus importantes que presque partout ailleurs dans le monde. Cela se manifeste particulièrement dans le secteur de la haute technologie et ce, malgré toute la compétence de l'Ontario dans ce domaine. En fait, nous pourrions acheter davantage en Ontario et ainsi réduire nos importations.

Un grand nombre des produits achetés par les organismes publics viennent de l'étranger, même si le Canada peut offrir des produits comparables. Cela vient d'un manque de sensibilisation aux produits canadiens et d'une longue tradition d'achats à l'étranger. C'est pour contrer cette tendance que la Direction des marchés publics a été créée au sein de la Division de l'Industrie, afin d'encourager les entreprises canadiennes.

MANDATS INTERNATIONAUX DE FABRICATION

L'Ontario a toujours été largement tributaire des investissements étrangers. Souvent, ce n'est que pour desservir le marché canadien que des entreprises étrangères y implantaient des usines. Si cette situation a des fondements historiques, elle est en voie de changer puisque de nouvelles stratégies sont mises au point. On peut soutenir aujourd'hui, par exemple, que les multinationales étrangères ont beaucoup à gagner en donnant à leurs entreprises canadiennes un mandat international de fabrication.

Plutôt que de produire elles-mêmes une gamme de produits pour le marché canadienne, ces entreprises pourraient fabriquer au Canada des composants ou des produits destinés à leurs marchés internationaux d'exportation. Malgré des études montrant que cette stratégie peut être profitable pour les entreprises, bon nombre d'entre elles sont encore sceptiques.

Sans compter que bien des entreprises étrangères installées en Ontario n'exportent aucun produit. Pour redresser la situation, la Division de l'Industrie s'est dotée d'une Direction des mandats internationaux de fabrication.

LES PETITES ENTREPRISES

De 1975 à 1982, les petites entreprises (moins de 50 employés) ont créée presque tous les nouveaux emplois au Canada. Au cours de cette même période, les entreprises de plus de 100 personnes ont eu à cet égard un bilan négatif.

En Ontario seulement, on compte plus de 45 000 nouvelles petites entreprises chaque année. Malgré ces chiffres remarquables, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de ces entreprises disparaissent en moins de deux ans. Leurs dirigeants ont donc besoin de conseils sur la façon de mettre sur pied une entreprise et d'éviter les difficultés qui conduisent souvent à leur faillite.

Pour répondre à ce besoin, les bureaux régionaux du ministère et la Direction des petites entreprises organisent des consultations privées, des colloques et diffusent l'ouvrage ***Fondation d'une petite entreprise en Ontario***, qui en est maintenant à sa deuxième édition.

FONDATION D'UNE PETITE ENTREPRISE EN ONTARIO

UNE STRATÉGIE JUDICIEUSE POUR FONDER VOTRE PROPRE ENTREPRISE : PAR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'ONTARIO.

Le ministère publie cette année la deuxième édition de son livre Fondation d'une petite entreprise en Ontario.

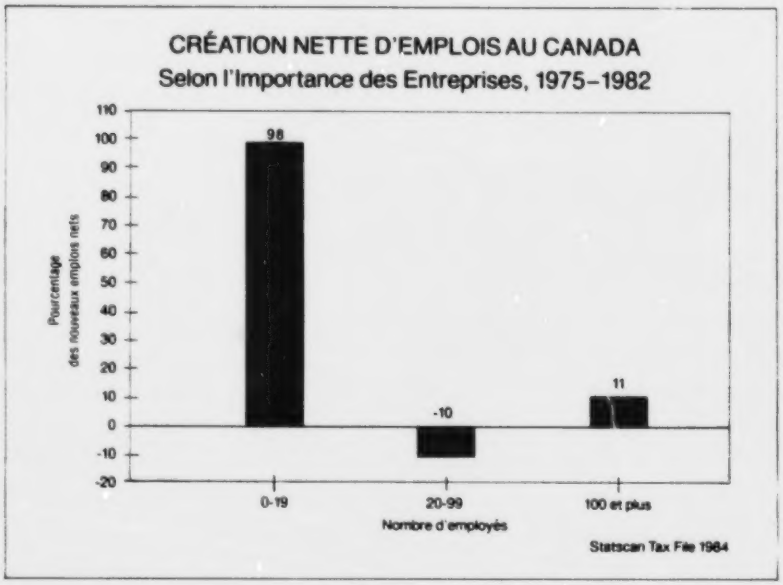

PART ONTARIENNE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

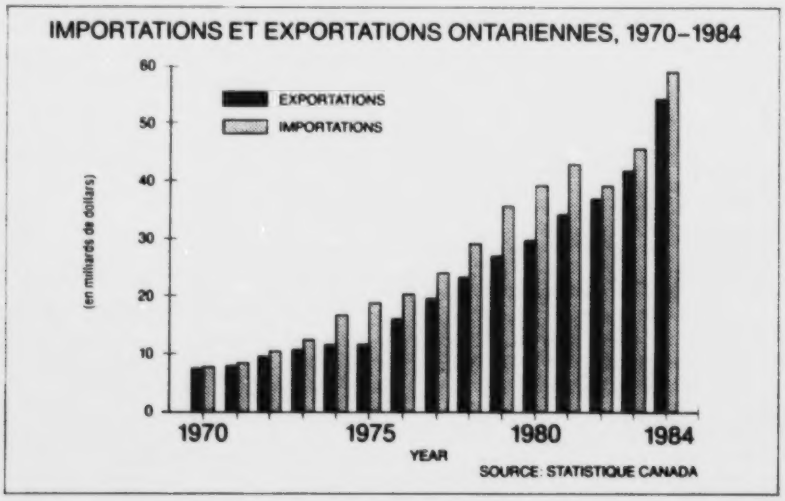

La part ontarienne des marchés internationaux, de 2,3 pour cent qu'elle était en 1970, est passée à 1,5 pour cent en 1981. Trois ans plus tard, elle était remontée à 2,2 pour cent. Cet indicateur reflète l'état de l'économie ontarienne; lorsqu'il est à la baisse, cela veut dire que les industries et les travailleurs de l'Ontario peuvent en souffrir.

En 1984, nos exportations atteignaient de 55 200 000 000 $, soit une progression de 32 pour cent par rapport à l'année précédente, et comptaient pour 49 pour cent des exportations canadiennes.

Ce sont là des résultats encourageants, mais ils ne doivent pas nous faire oublier que 90 pour cent de nos ventes à l'étranger sont faites aux États-Unis et consistent principalement en véhicules et en pièces automobiles.

Malgré l'augmentation de nos exportations, il n'en reste pas moins que nous affichons un important déficit commercial dans le secteur des biens manufacturés et de haute technologie. Les programmes financiers et de consultation du ministère visent donc à accroître nos exportations, dont notamment l'exportation de produits finis.

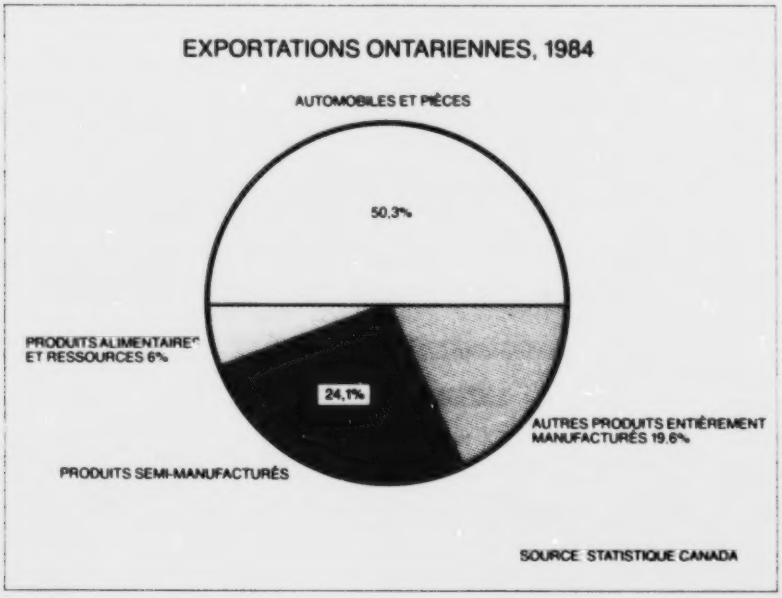

EXPORTATIONS NOUVELLES

Une initiative de la Division du Commerce, qui s'adresse aux nouveaux exportateurs vers des états frontaliers (NEBS), amène ces exportateurs ambitieux par autobus dans les villes américaines avoisinantes.

En 1984, les exportations canadiennes s'élevaient à 112 500 000 000 $, dont près de la moitié provenait de l'Ontario. Un emploi sur cinq dépend directement ou indirectement du commerce international. Les exportations par habitant sont trois fois plus élevées en Ontario qu'au Japon, considéré par beaucoup comme le premier exportateur mondial.

Cependant, si l'Ontario compte environ 14 500 entreprises de fabrication, moins de 25 pour cent d'entre elles exportent leurs produits. Celles qui ne songent même pas à exporter perdent souvent d'excellentes possibilités d'affaires. La plupart de nos produits sont de grande qualité et compétitifs, et nous pourrions en vendre davantage à l'étranger, surtout aux États-Unis.

C'est pourquoi le ministère ne cesse d'encourager les entreprises ontariennes à se tourner vers l'exportation. En plus de leur offrir des services de consultation, il met sur pied des missions commerciales et organise des visites dans les États américains voisins de l'Ontario pour faire connaître les possibilités que présente le marché américain. Ces entreprises peuvent par la suite rayonner dans tous les États-Unis et même dans d'autres pays.

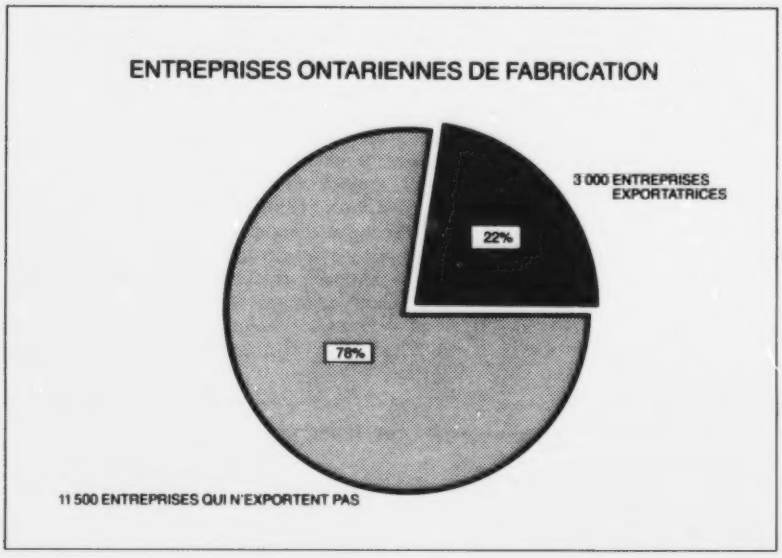

NOTRE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU MARCHÉ AMÉRICAIN

Dans l'ensemble, les ventes de l'Ontario sur le marché américain sont remarquables. Mais 90 pour cent de l'ensemble de nos exportations sont absorbés par les États-Unis, ce qui nous rend particulièrement vulnérables à l'évolution de ce marché et de nos rapports avec les États-Unis.

Un certain nombre de litiges commerciaux entre les États-Unis et le Canada ont entraîné la création de barrières non tarifaires. Pour assurer l'accès à ce marché essentiel, le gouvernement de l'Ontario ne ménage rien pour réduire les tensions qui découlent de ces conflits.

Tout en assurant nos débouchés commerciaux aux États-Unis, nous devons nous tourner vers d'autres marchés étrangers et nous orienter vers de nouveaux marchés dynamiques et prometteurs, sans cependant délaisser les marchés établis. Les pays de la ceinture du Pacifique et du Moyen-Orient présentent d'excellentes possibilités pour les entreprises qui font les efforts voulus pour s'y implanter.

Le ministère encourage la participation de compagnies ontariennes aux expositions du marché international.

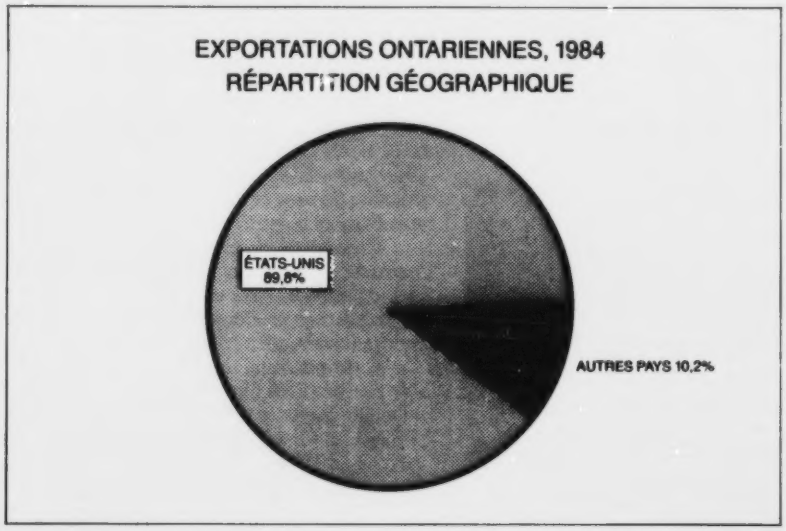

LES NOUVEAUX PAYS INDUSTRIALISÉS

Les nouveaux pays industrialisés menacent de nous faire de plus en plus concurrence. Ils fabriquent des produits de qualité, peu coûteux, qu'ils vendent au Canada et sur les mêmes marchés que nous. Toutefois, étant donné leur nouvelle prospérité, surtout dans la ceinture du Pacifique, ils représentent également pour nous des marchés en pleine croissance vers lesquels nous pourrions exporter nos produits.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Nous avons ici un bilan peu reluisant par rapport aux autres pays occidentaux. Non seulement accusons-nous un retard en matière d'innovation, mais nous sommes réticents à adopter les innovations qui viennent d'ailleurs. Il nous faut en moyenne huit ans pour appliquer chez nous les nouvelles technologies étrangères.

Un exemple est particulièrement éloquent: il suffit de comparer le nombre de robots industriels et de machines à commande numérique ou informatique utilisés dans nos industries, par rapport à celui de nos concurrents.

Démonstration des nouvelles techniques de fabrication au Centre de robotique de l'Ontario situé à Peterborough.

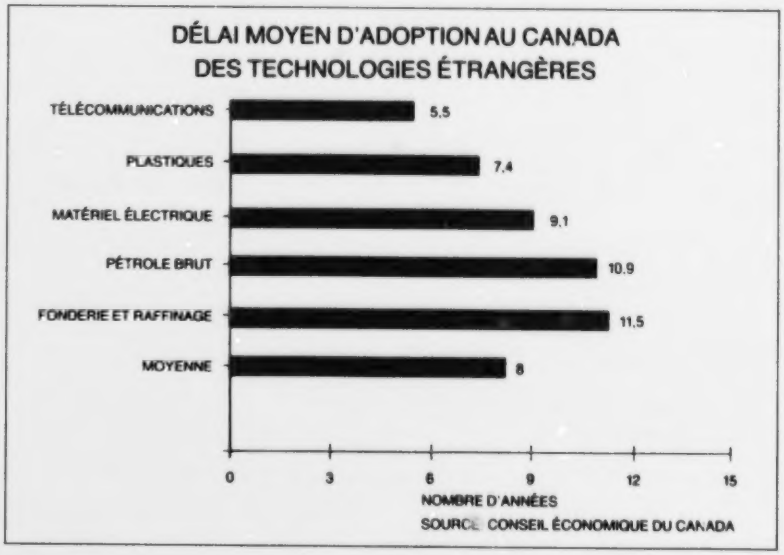

Nous avons aujourd'hui à relever un défi de taille: livrer une concurrence de plus en plus difficile à un nombre croissant de pays industrialisés. Devant ces pressions qui s'exercent sur nous, nous avons eu tendance jusqu'ici à réagir plutôt qu'à prévoir. Nous ne tenons pas suffisamment compte des pressions de la concurrence internationale. Si l'Ontario ne relève pas le défi de la compétitivité, la province, déjà largement tributaire des échanges commerciaux avec l'étranger, finira par perdre ses marchés à l'étranger et des emplois.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice écoulé, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie s'est préoccupé de toutes ces questions. Son objectif général est d'accroître la productivité et la compétitivité ontarienne, afin de renforcer les assises industrielles de la province et d'accroître le nombre d'emplois en Ontario.

Après avoir décrit les problèmes auxquels nous avons été confrontés et qui seront toujours présents en 1985-1986, examinons maintenant nos réalisations au cours de l'exercice 1984-1985.

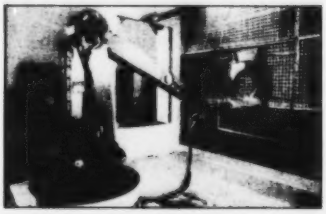

Pour soutenir la compétition internationale, les industries de l'Ontario doivent utiliser davantage de robots.

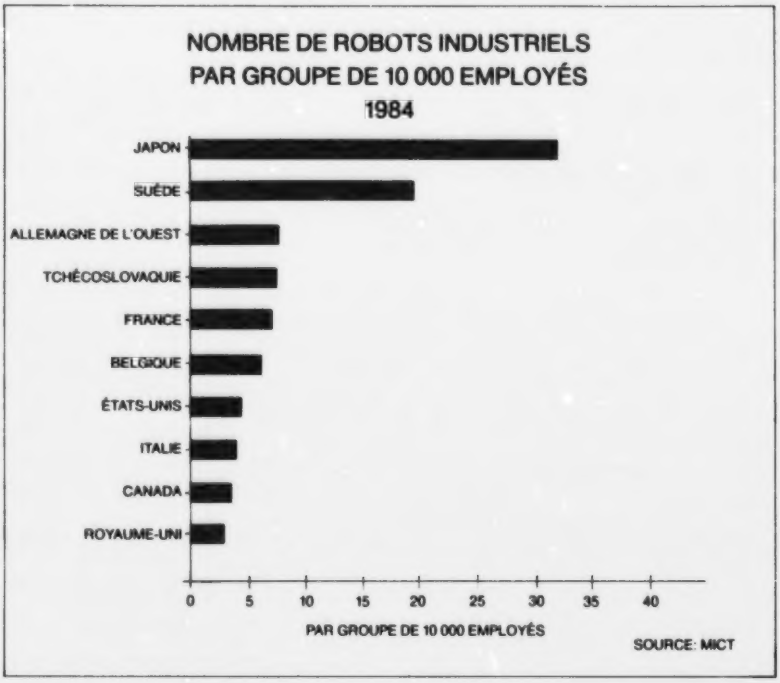

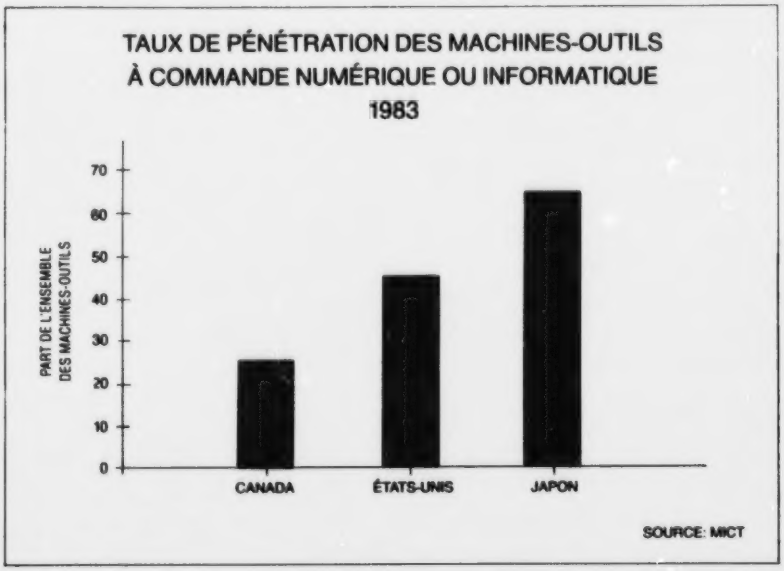

LE SYSTÈME DE GESTION DU MINISTÈRE

Le Système de gestion du ministère, adopté en 1984, repose sur le principe suivant: le travail d'équipe, les suggestions de chacun, le perfectionnement professionel, l'imputabilité, la souplesse et la qualité du service sont essentiels au bon fonctionnement et à l'efficacité d'un organisme.

Le Système de gestion du ministère vise à assurer la productivité maximale des ressources humaines et financières du ministère.

Il permet à tous les fonctionnaires des bureaux régionaux et internationaux du ministère de garder des rapports étroits les uns avec les autres, ainsi qu'avec l'administration centrale de Toronto. Les fonctionnaires mettent en commun leurs idées et établissent leurs propres objectifs dans le cadre du mandat général du ministère. Le système permet d'évaluer le rendement individuel, de l'améliorer au besoin et de le récompenser en accroissant les responsabilités et le statut de chacun.

LES QUATRE ÉLÉMENTS DU SYSTÈME

Voici les quatre éléments du Système de gestion du ministère:

- Planification
- Organisation
- Leadership et motivation du personnel
- Évaluation

Élément n° 1: Planification—

à long terme (5 ans)

Chaque année, le personnel du Secrétariat à la planification et aux priorités élabore un plan à long terme, en collaboration avec les directions du ministère.

Ce plan tient compte de l'évolution et des besoins de l'économie, ainsi que de la société ontarienne. Il permet d'orienter le travail du ministère, d'évaluer les besoins des groupes clients et de s'assurer que les priorités sont bien établies et que les objectifs sont réalistes.

à court terme (12 mois)

En se fondant sur le plan à long terme, chacune des directions et des division élabore à son tour ses propres plans. Cette opération, commencée en août, se termine en mars.

Le plan de chaque direction décrit le travail à effectuer, les méthodes de détermination des priorités, la façon de réaffecter avec souplesse le personnel et les fonds pour tenir compte de l'évolution des priorités, et les moyens d'évaluer l'efficacité des programmes.

Les plans sont révisés en novembre par le Ministre, qui détermine le niveau minimal de financement qui servira aux prévisions budgétaires de l'exercice suivant. Ils sont ensuite modifiés par les responsables des directions en fonction des fonds disponibles.

Élément n° 2: Organisation

En vue de la mise en oeuvre des plans, le travail est réparti entre les fonctionnaires, dont le rendement est évalué, et les possibilités de perfectionnement personnel et professionel sont ensuite établies. Tout est mis en oeuvre pour s'assurer que les fonctionnaires les plus qualifiés occupent les postes qu'il faut et qu'ils sont en mesure de répondre aux objectifs du ministère.

Élément n° 3: Leadership et motivation du personnel

Par le biais d'évaluations périodiques du rendement du personnel, les cadres peuvent évaluer la contribution de chacun, préparer les programmes appropriés de ressources humaines pour répondre aux plans généraux, et déterminer les façons dont la performance du personnel peut être améliorée et récompensée.

Élément n° 4: Évaluation

Les objectifs généraux sont établis par le ministère à partir d'une analyse des problèmes économiques de l'industrie ontarienne. Le ministère établit ensuite ses priorités en matière de programmes et politiques, ainsi que ses objectifs annuels.

Chacune des directions détermine elle-même la façon dont elle participera à la réalisation des objectifs à l'aide d'un "Résumé des résultats" et évalue périodiquement les progrès accomplis.

Les résultats sont évalués en fonction des objectifs établis pour l'année, pour les diverses activités du ministère: aide aux ventes en Ontario et à l'étranger, implantation de nouvelles usines, signature d'accords de coparticipation et de fabrication sous licence, nomination d'agents et de distributeurs, promotion des investissements, établissement d'entrepreneurs immigrants, prêts et ententes effectués par le ministère ou avec son aide, etc.

Des rapports trimestriels sur ces activités permettent d'évaluer la performance générale.

Le rendement personnel de chacun fait aussi l'objet d'évaluations périodiques.

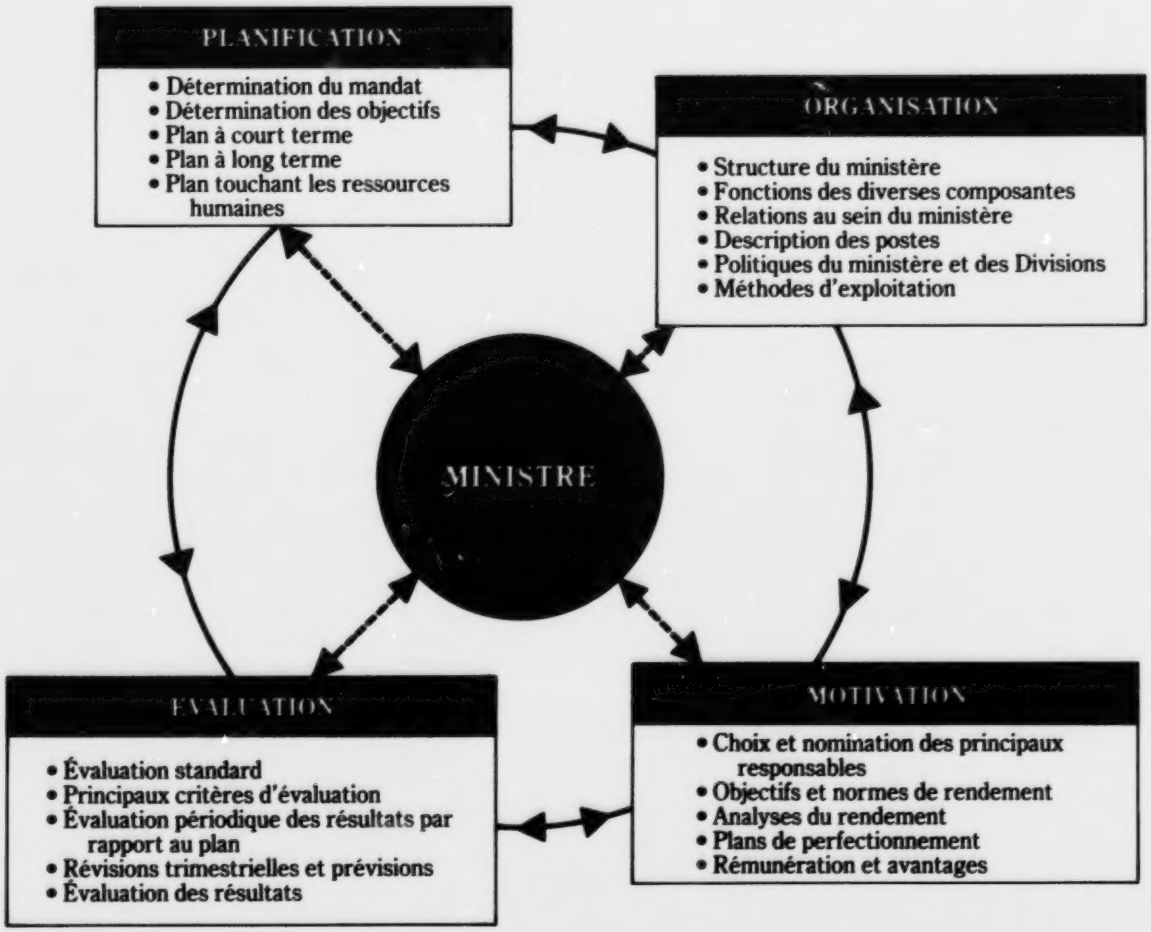

SGM LE SYSTEME DE GESTION DU MINISTÈRE

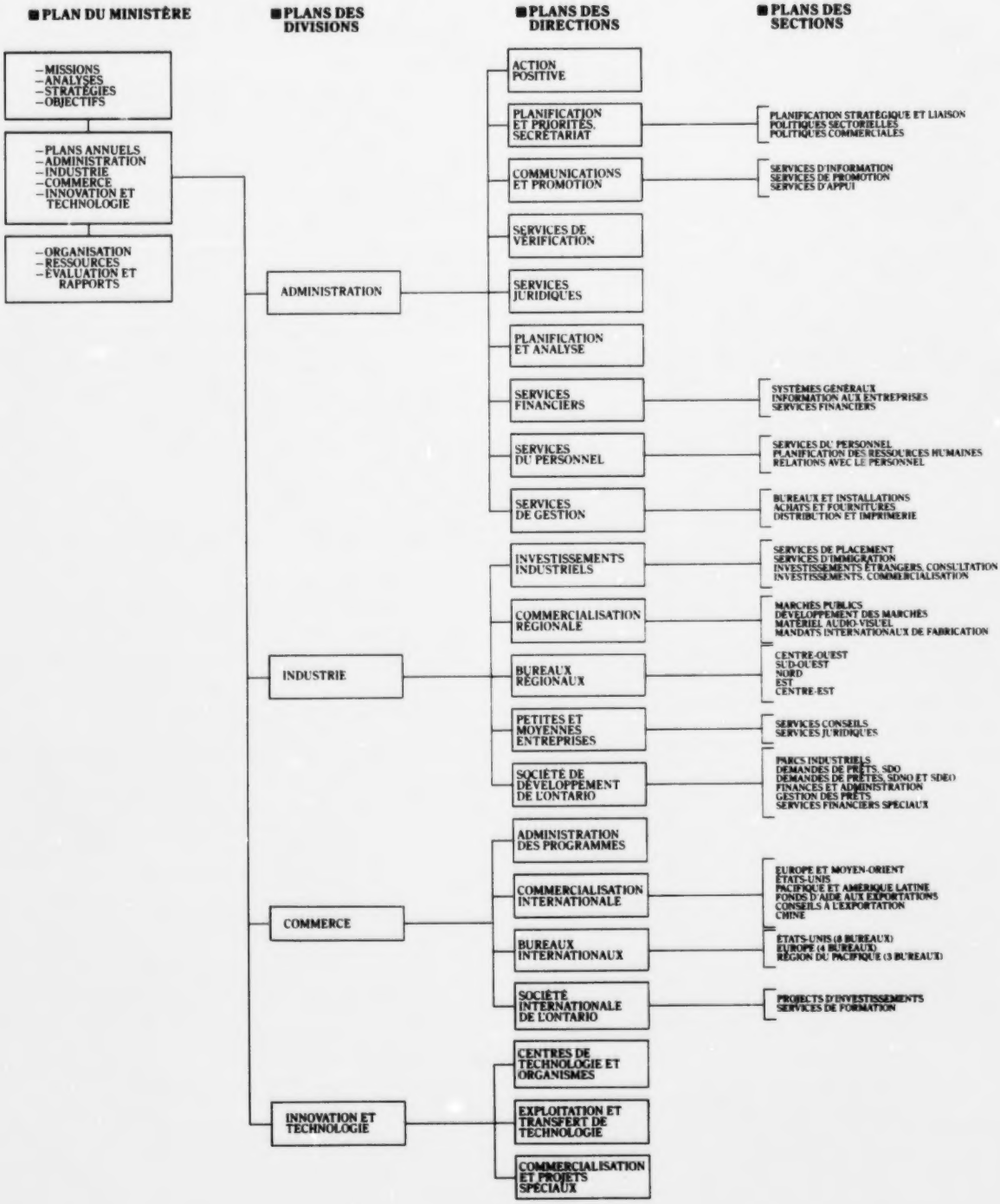

DIVISION DE L'INDUSTRIE

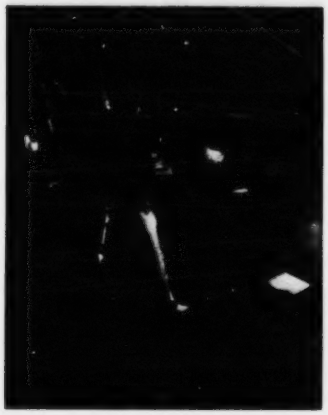

Oetiker Ltd. fabrique des colliers de serrage pour les automobiles. Le secteur de l'automobile est l'industrie de fabrication la plus importante de l'Ontario.

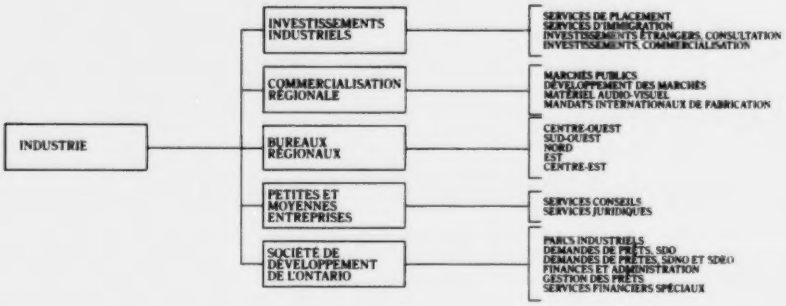

La Division de l'Industrie cherche à promouvoir la création de petites entreprises, à encourager les investissements industriels de capitaux canadiens et étrangers, à renforcer l'industrie provinciale et à élargir le marché ontarien.

Elle comporte quatre directions: Petites entreprises, Investissements industriels, Commercialisation régionale et Bureaux régionaux.

Pour tenir compte de l'importance accrue des petites entreprises, la Direction des petites entreprises offre maintenant ses services au secteur de la fabrication et au secteur tertiaire. Elle organise dans toute la province des colloques à l'intention des nouvelles entreprises et suit de près leur évolution pour recueillir les données nécessaires à l'élaboration de ses politiques et programmes. Elle cherche également à défendre les intérêts des entreprises auprès de tous les paliers de l'administration.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

Ventes ontariennes

Les programmes d'aide aux ventes sur le marché ontarien (remplacement des importations et revenus provenant de films et productions audio-visuelles) ont permis des vents de 732 800 000 $, soit 159 pour cent de l'objectif établi pour l'exercice.

Nouvelles usines

La Division a favorisé l'implantation de 43 nouvelles usines, alors que son objectif était de 25.

Nouveaux investissements

Parmi les investissements importants de l'exercice, soulignons ceux des sociétés Honda (100 000 000 $) et AMC/Renault (760 000 000 $). Les investissements auxquels le ministère a directement contribué se sont élevés à 220 150 000 $ en 1984-1985.

Autres ententes de fabrication

Ces ententes ont surtout porté sur la conclusion d'accords de coparticipation et de fabrication sous licence: 31 ententes ont été signées, contre un objectif de 30 pour l'année.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La Division de l'Industrie cherche à consolider l'industrie ontarienne, tant en Ontario qu'à l'étranger, par ses programmes de consultation, d'aide financière et de commercialisation.

Voici quelques exemples de ces programmes:

- colloques et ateliers de travail sur divers sujets: fondation d'une petite entreprise, achat ou vente d'une entreprise, commercialisation et gestion;
- conseils aux investisseurs sur les endroits propices aux implantations industrielles, les accords de coparticipation et de fabrication sous licence, les fusions et acquisitions, l'immigration, ainsi que des conseils aux municipalités touchant la commercialisation;
- aide financière par le biais des Sociétés de développement de l'Ontario;
- expositions commerciales et rencontres sur les possibilités de fabrication, permettant aux acheteurs du secteur public et du secteur privé d'exposer les produits pour lesquels ils cherchent à s'approvisionner en Ontario;
- défense des intérêts des petites entreprises auprès des divers paliers de l'administration.

DIVISION DU COMMERCE

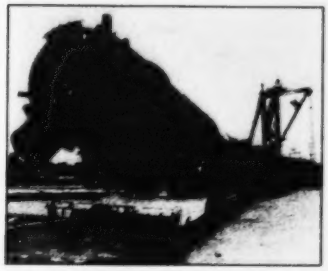

Pour une livraison à Surulaya en Indonésie, l'équipement du projet attend d'être chargé à bord du navire Fairlane, de la Jumbo Shipping Line, au quai 35 du port de Toronto.

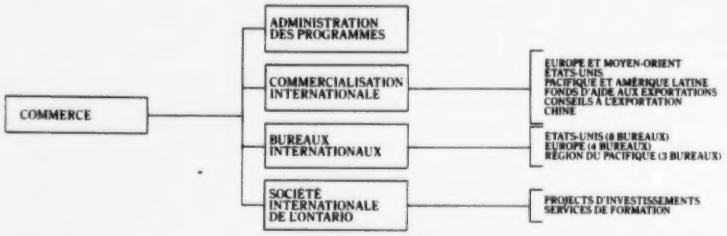

La Division du Commerce a pour mandat d'inciter les entreprises, qui ne le font pas encore, à exporter leurs produits en leur offrant conseils et aide financière, d'aider les exportateurs à élargir leurs marchés, de promouvoir l'exportation de services éducatifs et de projets d'investissement, surtout dans les pays du Tiers Monde par le biais de la Société internationale de l'Ontario, de s'occuper des questions commerciales telles que les barrières non tarifaires et les projets de libre échange avec les États-Unis, et de promouvoir les investissements en Ontario par le biais de ses 14 bureaux internationaux.

La Division regroupe le bureau du sous-ministre adjoint (et les services de planification et de recherche), la Direction de la Commercialisation internationale, la Direction des bureaux internationaux, le Fonds d'aide aux exportations et la Société internationale de l'Ontario.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

Ventes à l'exportation

Les exportations auxquelles la Division du Commerce a collaboré se sont élevées à 415 000 000 $, soit 153 pour cent de l'objectif fixé.

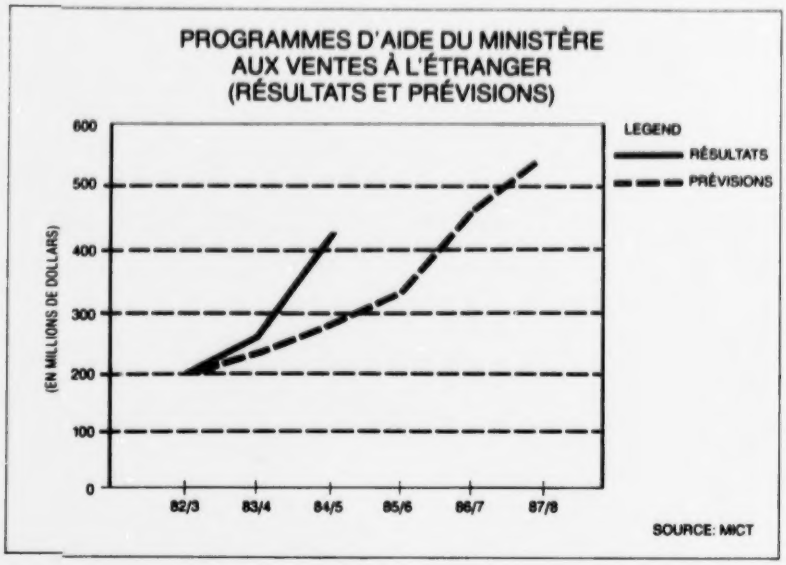

Nomination d'agents

La Division du Commerce a collaboré à la nomination de 1 023 agents et distributeurs à l'étranger, alors qu'elle s'était fixé un objectif de 1 130. Ces personnes jouent un rôle essentiel dans les activités d'exportation.

Implantations industrielles

Les Bureaux internationaux ont annoncé que diverses entreprises ont l'intention d'implanter 61 usines en Ontario. Comme l'a indiqué la section portant sur la Division de l'Industrie, il y a eu 43 implantations industrielles en Ontario en 1984-1985, alors que l'objectif était de 25.

Entrepreneurs immigrants

Des visas ont été accordés à 178 entrepreneurs immigrants, soit un peu moins que l'objectif visé de 200 pour l'exercice. Jusqu'ici, on estime que 123 entreprises ont été mises sur pied par ces entrepreneurs. Ce programme est géré par la Division de l'Industrie, mais le personnel des Bureaux internationaux participe au processus de consultation et de sélection.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Produits d'une compagnie ontarienne dans une exposition commerciale d'ordinateurs à l'étranger.

Ces chiffres témoignent des résultats éloquents obtenus par les programmes de consultation, de soutien et d'aide financière de la Division.

La Division collabore avec les entreprises du secteur privé à l'élaboration de plans de commercialisation et à l'élimination des obstacles à l'exportation suivants : méconnaissance des pratiques commerciales à l'étranger, frais élevés découlant des études de marché et de la modification des produits et des emballages, préparation de documents en langue étrangère, méconnaissance des réseaux de distribution et des possibilités du marché, importance de recourir à des techniques modernes de commercialisation internationale, etc. En outre, dans les secteurs où la collaboration internationale en matière de techniques de commercialisation est rentable, les conseillers du ministère encouragent la création de consortiums d'entreprises d'exportation.

En plus de ses programmes de consultation sur les exportations, la Division offre des programmes d'aide aux entreprises ontariennes qui participent aux missions et expositions commerciales, et une aide financière aux exportations par le biais du Fonds d'aide aux exportations.

La Société internationale de l'Ontario accorde un soutien important aux entreprises ontariennes qui participent dans les pays du Tiers Monde à divers projets d'investissement et de prestation de services éducatifs.

DIVISION INNOVATION ET TECHNOLOGIE

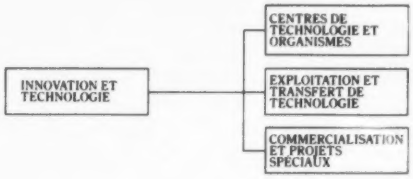

Le ministère soutient les industries de haute technologie de la province. Sur notre photo, nous voyons la Nelma Data Corp.

La Division Innovation et Technologie, qui compte un effectif de 18 personnes, est la plus petite des divisions du ministère. On compte cependant plus de 600 personnes dans les organismes dont elle assure la coordination, notamment les Centres de technologie*, la Société IDEA et la Fondation de recherches de l'Ontario.

En raison de cette structure organisationnelle unique, le personnel de la Division à Queen's Park, joue le rôle d'une équipe de direction.

La Division a pour mandat de favoriser la compétitivité de l'industrie ontarienne en l'aidant à mettre au point et à utiliser les technologies industrielles modernes. L'une des priorités essentielles de la Division est de contribuer aux nouvelles technologies, notamment dans les domaines de la microélectronique, des nouveaux matériaux industriels, de la biotechnologie et des fibres optiques.

* Ces centres sont les suivants :
- Centre de microélectronique
- Centres de fabrication avancée (CAO/FAO, robotique, centre de technologie Canada/Ontario)
- Centre de technologie des pièces automobiles
- Centre de technologie agricole et alimentaire
- Centre de technologie minière et forestière

La Division regroupe le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction de la commercialisation et des projets spéciaux et la Direction du transfert de technologie et de l'exploitation. Cette dernière est chargée de coordoner les activités des centres de technologie, de la Fondation de recherches de l'Ontario et de la Société IDEA.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

L'élaboration de plans de création de centres d'innovation a permis de resserrer les liens entre les milieux universitaires et l'industrie. À ce jour, 22 centres sont en voie d'établissement en Ontario.

La Division a diffusé trois importants documents au cours de l'année:

—*The Techonology Challenge: Ontario Faces the Future*

—*Ontario Software Industry, Challenges and Choices*

—*Technology Transfer Mechanisms: An International Perspective*

À Windsor, un septième centre de technologie a été inauguré: le centre de technologie Canada/Ontario, qui s'occupe des applications de la fabrication avancée à l'industrie de la métallurgie et des pièces automobiles.

Centres de technologie

Au cours de l'exercice écoulé, les centres de technologie ont conclu 533 contrats, d'une valeur de 7 900 000 $. Le Centre de technologie minière et forestière a approuvé 13 projets d'investissement de capital-risque et cinq projets de recherche et de mise au point. Les centres de technologie ont organisé 200 colloques et ateliers de travail, auxquels ont participé plus de 4 600 personnes.

Les revenus des centres de technologie leur ont permis d'assumer 29 pour cent de leurs frais d'exploitation, contre 11 pour cent seulement en 1983-1984. L'objectif fixé pour l'année a été dépassé de 5,5 pour cent.

L'effectif des centres de technologie est passé de 155 à 185 personnes, en raison de l'accroissement de la demande de services.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La Division Innovation et Technologie renseigne les entreprises et les pouvoirs publics sur l'évolution de la technologie. Elle s'occupe notamment des tâches suivantes:

- élaborer, analyser et coordonner les programmes de mise en oeuvre de projets portant sur l'innovation et la technologie en Ontario;
- resserrer les liens entre les organismes qui relèvent de la Division (Société IDEA, Fondation de recherches de l'Ontario, Centres de technologie) tout en respectant leur autonomie;
- organiser des consultations avec les entreprises pour s'assurer que les programmes publics jouissent de l'appui de l'industrie ontarienne.

RÔLE DES ORGANISMES

Par ses programmes de sensibilisation, d'information, d'aide et de formation, les Centres de technologie cherchent à aider l'industrie ontarienne à devenir plus concurrentielle grâce aux applications de la technologie.

La Fondation de recherches de l'Ontario fournit aux entreprises, par ses services contractuels de recherche, une aide pour la mise au point de prototypes et des conseils sur les nouvelles technologies.

La Société IDEA fournit des capitaux-risque pour la commercialisation de nouveaux produits.

Fondation de recherches de l'Ontario: Appareil d'étirage de fibre pour l'entreposage de l'hydrogène.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION

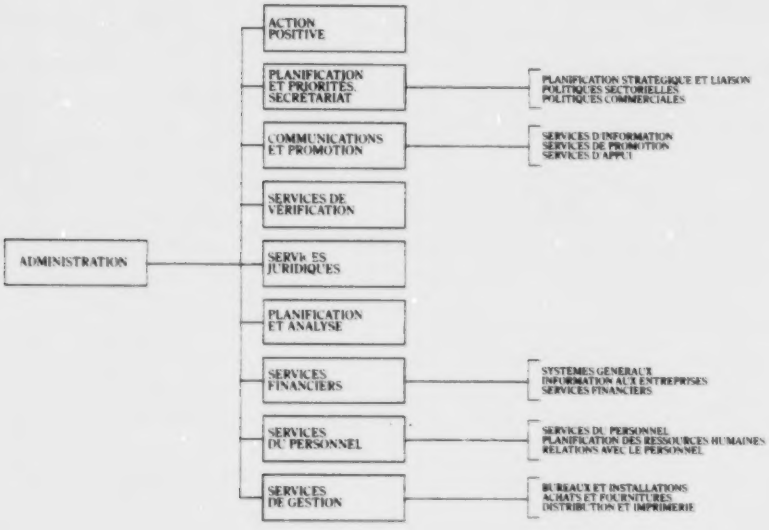

Le ministère prépare des guides utiles pour les gens d'affaire, les investisseurs et les fabricants.

La Division de l'Administration comprend les Directions suivantes : Action positive, Services de vérification, Planification et analyse, Services financiers et systèmes, Services du personnel et Services de gestion.

Les Services juridiques, la Direction des communications et des services de promotion, et le Secrétariat à la planification et aux priorités font également partie de cette division.

La Division fournit, le façon efficace et rentable, des services financiers et de soutien administratif aux ministères de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du Tourisme et des Loisirs, ainsi qu'à certains organismes qui relèvent de ces ministères. Elle est chargée notammant du contrôle des plans de chacune des divisions et directions, du contrôle de la mise en oeuvre du Système de gestion du ministère, de la planification et de la formation des ressources humaines, ainsi que de la promotion des employées du ministère au titre du programme d'action positive, et de la prestation de services juridiques au ministère et à quelques-uns des organismes qui relèvent de lui.

La Division est également chargée d'assurer divers services administratifs (finances, personnel, achats, vérification, systèmes, distribution et imprimerie) au ministère du Tourisme et des Loisirs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCISE

Système de gestion du ministère

- Élaboration et mise en oeuvre.

Planification des ressources humaines

- Élaboration et mise en oeuvre de nouvelles méthodes de planification, ainsi que d'une nouvelle technique d'évaluation du rendement.

Programme d'action positive

- Modification du classement du directeur du programme d'action positive, qui relève maintenant du sous-ministre.
- Les objectifs fixés pour l'exercise ont tous été dépassés. Par exemple, huit femmes ont été nommées agents de développement industriel (objectif visé de 4), quatre femmes ont été nommées agents dans les bureaux internationaux (objectif de 3) et treize femmes ont profité d'un programme accéléré de perfectionnement (objectif de 10).

SECRÉTARIAT À LA PLANIFICATION ET AUX PRIORITÉS

Le Secrétariat, qui relève du sous-ministre, regroupe les sections suivantes: politiques sectorielles, politiques commerciales, politiques industrielles et liaison. Il offre au ministère une aide à la planification stratégique et contribue à la détermination de ses priorités.

Le Secrétariat élabore également des politiques et programmes visant à renforcer la compétitivité des entreprises industrielles de l'Ontario. Il renseigne les cadres supérieurs sur diverses questions telles que les projets de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les restrictions commerciales à l'étranger, les possibilités et problèmes du développement industriel régional, les investissements, ainsi que les politiques et programmes connexes du gouvernement.

COMMUNICATIONS ET SERVICES DE PROMOTION

Cette Direction a pour mandat de faire connaître le rôle, les programmes et les services du ministère à la population ontarienne et aux milieux des affaires, entreprises, investisseurs et responsables des achats, tant en Ontario qu'à l'étranger.

Elle s'acquitte de son rôle grâce à un plan annuel intégré touchant les communications au sein du ministerè, élaboré avec les diverses divisions à partir d'un relevé systématique de leurs besoins en matière de communications.

Les Services d'information répondent aux demandes des médias d'information et du public, préparent des communiqués de presse, le bulletin mensuel Ontario Business News et le bimensuel ***Ontario Public Purchasing***, des allocutions, deux bulletins hebdomadaires de liaison, en plus des publications ***Ontario Economic News*** et ***Nexus***, et accueillent les journalistes étrangers.

Les Services de promotion s'occupent des publications du ministère, des productions audio-visuelles, des campagnes de publicité en Ontario et à l'étranger, ainsi que l'accueil des délégations étrangères et de l'organisation d'événements spéciaux.

Les activités touchant l'information, les relations publiques et la publicité font l'objet d'une évaluation mensuelle à l'intention du ministère.

ÉTAT DES DÉPENSES

ÉTAT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 mars 1985

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE*

Siège social	1 295 630 $	
Services financiers	1 142 864	
Approvisionnements et services de bureaux	1 262 463	
Services du personnel	896 706	
Services d'information	1 947 698	
Services de vérification	403 920	
Analyse et planification	1 543 058	
Services juridiques	668 828	
Systèmes	1 301 010	
Total		10 462 177 $

DIVISION DE L'INDUSTRIE

Administration des programmes	541 490 $	
Petites entreprises	3 378 296	
Investissement industriels	2 090 095	
Commercialisation régionale	2 892 010	
Bureaux régionaux	3 874 124	
Total		12 776 015 $

DIVISION DU COMMERCE

Administration des programmes	600 848 $	
Commercialisation internationale	11 392 671	
Société internationale de l'Ontario	1 606 893	
Bureaux internationaux	9 254 255	
Total		22 854 667 $

DIVISION INNOVATION ET TECHNOLOGIE

Innovation et Technologie	957 884 $	
Fondation ontarienne de la recherche	4 576 000	
		5 533 884 $
TOTAL		**51 626 743 $**

*Comprend les services administratifs fournis au ministère du Tourisme et des Loisirs.

BUREAUX RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

BUREAUX RÉGIONAUX

BROCKVILLE
Téléphone: (613) 342-5522

HAMILTON
Téléphone: (416) 521-7783

KINGSTON
Téléphone: (613) 547-2248
Télex: 06-955185

KITCHENER
Téléphone: (519) 744-6391
Télex: 06-955185

LONDON
Téléphone: (519) 433-8105
Télex: 06-45636

NORTH BAY
Téléphone: (705) 472-9660

ORILLIA
Téléphone: (705) 325-1363

OTTAWA
Téléphone: (613) 566-3703
Télex: 05-34859

OWEN SOUND
Téléphone: (519) 376-3875

PEEL
Téléphone: (416) 279-6515

PETERBOROUGH
Téléphone: (705) 742-3459

SAULT-SAINTE-MARIE
Téléphone: (705) 253-1103

ST. CATHARINES
Téléphone: (416) 688-1454

SUDBURY
Téléphone: (705) 675-4330
Télex: 06-77592

THUNDER BAY
Téléphone: (807) 475-1325
Télex: 07-34385

TIMMINS
Téléphone: (705) 264-5393
Télex: 06-781574

TORONTO
Téléphone: (416) 491-7680
Télex: 06-986822

WINDSOR
Téléphone: (519) 252-3475

BUREAUX AUX ÉTATS-UNIS

ATLANTA
Téléphone : (404) 956-1981
Télex : 542665

BOSTON
Téléphone : (617) 266-7172

CHICAGO
Téléphone : (312) 782-8688
Télex : 206084

DALLAS
Téléphone : (214) 386-8071
Télex : 791716

LOS ANGELES
Téléphone : (213) 622-4302
Télex : 181006

NEW YORK
Téléphone : (212) 308-1616
Télex : 640501

PHILADELPHIE
Téléphone : (215) 854-0454

SAN FRANCISCO
Téléphone : (415) 989-0850
Télex : 172048

BUREAUX EN EUROPE

BRUXELLES
Téléphone : 32-2-218-0600
Télex : 46-63559

FRANCFORT
Téléphone : 49-69-720971
Télex : 41-416176

LONDRES
Téléphone : 44-1-930-4400
Télex : 51-262517

PARIS
Téléphone : 33-1-563-1634
Télex : 42-650865

BUREAUX EN ASIE

HONG-KONG
Téléphone : 852-5-276421
Télex : 802-61871

TOKYO
Téléphone : 81-3-436-4355
Télex : 72-27145